Envoyé en préfecture le 21/10/2022
Reçu en préfecture le 21/10/2022
Publié le
ID : 059-215900903-20221020-22_3_16-DE

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES

ville de bondues

Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le jeudi 20 octobre 2022 à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 14 octobre 2022 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Bernard JEAN-BAPTISTE, Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, M. Xavier BASSELET, Adjoints au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Annie HUS, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, M. Vincent DELANNOY, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, MM. John EVLARD, Yves PAUL, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. Antoine DHALLUIN, Dominique FRETE, Nicolas CARLIN, Mmes Laura NAESSENS, Hélène ROBERT, M. Jean-Pierre LEMAI

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Juliette de BAROLET (à Mme Anne-Catherine DERVILLE), M. Bernard CAUDAL (M. Pierre ZIMMERMANN), Mme Dorothée GENASI (à M. Martin LEPOUTRE), M. Pierre-Yves HEBBINCKUYS (à M. Xavier BASSELET), Mme Stéphanie COMPERE (à Mme Audrey DASSONNEVILLE), M. Pierre DELZENNE (à M. Eric DESREUMAUX)

N°22-3-16

FINANCES

Dispositif d'accompagnement des commerçants et artisans à l'occasion des travaux
Avenue du Général de Gaulle

Définition du périmètre

Rapport de M. John Evlard,
Conseiller municipal délégué

Par délibérations du 23 juin 2022, nous avons validé la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des commerçants et artisans à l'occasion des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la commune et défini le périmètre d'éligibilité du chantier situé sur l'avenue du Général de Gaulle du carrefour de « la patte d'oie » à l'école élémentaire privée de la Croix Blanche.

Pour tenir compte de la demande justifiée que nous avons reçue d'un commerçant, il apparaît nécessaire de prolonger ce périmètre d'éligibilité du chantier jusqu'à l'intersection avec les rues de l'Abbé Six et Jean-Baptiste Lebas.

Ceci étant exposé, il vous est proposé de valider ce nouveau périmètre.

Travaux préparatoires
Commission 1 du 11 octobre 2022

Vote à l'unanimité

Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire

MAIRIE DE BONDUES (NORD)